

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.054

L'An Deux Mille Cinq, le 24 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 17 JUIN 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes JOLY, LABEYRIE, MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Mme TERRIEN, Mlle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT
M. BUJARD représenté par M. HUGENDBLER
M. CAU représenté par Mme COURTIN
Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN
Mme ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : REHABILITATION DU RESEAU D'ARROSAGE DU GOLF DE ROYAN
MARCHES DE TRAVAUX

VOTE : UNANIMITE

Le Conseil d'Administration de la Régie du Golf de ROYAN, lors de sa réunion du 28 janvier 2003, avait décidé de programmer la réhabilitation de la totalité du réseau d'arrosage du grand parcours de Golf (18 trous).

La Société GOLF IMAGINIEUR désignée maître d'oeuvre pour cette opération avait été missionnée pour la réalisation des études et l'élaboration d'un dossier de consultation d'entreprises en vue de lancer un appel d'offres ouvert.

Cette opération avait été décomposée en quatre tranches distinctes : une "TRANCHE FERME" et trois "TRANCHES CONDITIONNELLES"

Toutefois, après une première consultation en septembre 2004, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de déclarer la procédure sans suite.

Un nouvel appel d'offres ouvert a donc été relancé au titre de l'exercice 2005.

Cette nouvelle consultation comprend les mêmes prestations que le dossier d'origine. Cependant le découpage des tranches de travaux prévu initialement a été modifié comme suit :

- TRANCHE FERME = tranche ferme + tranche conditionnelle 1 du dossier initial.
- TRANCHE CONDITIONNELLE 1 = tranche conditionnelle 2 du dossier initial.
- TRANCHE CONDITIONNELLE 2 = tranche conditionnelle 3 du dossier initial.

La tranche ferme fait l'objet d'un financement issu du report 2004, d'un montant de 270 000 Euros TTC, et d'une inscription au Budget Primitif 2005 de 200 000 Euros TTC.

Les autres tranches feront l'objet d'inscriptions budgétaires au titre d'exercices ultérieurs.

L'estimation prévisionnelle des travaux, toutes tranches confondues est de 940 000 Euros TTC et se décompose comme suit :

- TRANCHE FERME : 470 000 Euros
- TRANCHE CONDITIONNELLE 1 : 230 000 Euros, options comprises
- TRANCHE CONDITIONNELLE 2 : 240 000 Euros, options comprises

Les travaux, objet de cet appel d'offres comprennent :

- la mise en place d'une programmation centralisée adaptée,
- le remplacement de la totalité des conduites de distribution de l'eau d'arrosage,
- le remplacement de tous les arroseurs,
- le contrôle et la mise en conformité du poste de pompage,
- l'installation d'une station météo,
- en option : la mise en place d'un système de traitement et d'apport sur le poste de pompage.

Il faut noter parmi toutes les prescriptions techniques définies dans le cahier des charges les trois principes de réalisation imposés par le maître d'oeuvre :

- 1) Sous-solage (le terrassement et la mise en place des canalisations sont exécutés en simultané sans dégât des zones de jeux).
- 2) Utilisation de tubes en polyéthylène haute densité "électro-soudé", pour la totalité des diamètres utilisés.
- 3) Tous les ouvrages et raccords (vannes, tés et coudes) seront "électro-soudé".

Une procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert (conformément aux articles 33, 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics) a été lancée le 21 avril 2005 par les Services Techniques de la Ville. La remise des offres était fixée au 10 juin 2005.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie les 16 et 24 juin 2005, et a décidé de retenir l'offre suivante:

- entreprise : GROUPEMENT ARROSAGE SYSTEME GT
CANALISATION pour un montant de :
 - . Tranche ferme..... 433,821,49 EUROS TTC
 - . Tranche conditionnelle 1..... 178 424,66 EUROS TTC
 - . Tranche conditionnelle 2..... 199 235,66 EUROS TTC

Chaque tranche de travaux ne pourra être notifiée à l'entreprise titulaire qu'après inscription des crédits nécessaires à la réalisation de la tranche concernée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par GOLF IMAGINIEUR concernant la réhabilitation du réseau d'arrosage du Golf de ROYAN,
- VU les choix de la Commission d'Appel d'Offres lors de ses réunions des 16 et 24 juin 2005,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques de la Ville de ROYAN, relatif à la réhabilitation du réseau d'arrosage du Golf de ROYAN, conformément aux articles 33, 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des marchés à intervenir pour la tranche ferme, et, pour les tranches conditionnelles au fur et à mesure de leur inscription budgétaire avec l'entreprise GROUPEMENT ARROSAGE GT CANALISATION pour les montants suivants :

. Tranche ferme :.....	433 821,49 EUROS TTC
. Tranche conditionnelle 1.....	
178 424,66	EUROS TTC
. Tranche conditionnelle 2.....	
199 235,66	EUROS TTC

- d'imputer la dépense correspondante concernant la tranche FERME sur les crédits inscrits au budget communal, les autres tranches devant faire l'objet d'inscriptions budgétaires ultérieures pour les années 2006 et 2007.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT	Certifié Exécutoire Compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales le 29 juin 2005 Certifié Conforme Mairie de Royan Par délégation du Maire, Le Directeur Général Adjoint des Services,
---	--

H. THOMAS